



**Question écrite au Rectorat de Clara Brambilla, Iaroslav Gaponenko, Yasmine Atlas, Sophie Brandon et Stefano Araujo Da Costa déposée le 4 mai 2026**

---

**QUESTIONS SUR LA MÉTHODE DE CONSULTATION ADOPTÉE PAR LE RECTORAT À PROPOS DE SA POTENTIELLE MODIFICATION DE PRATIQUE EN MATIÈRE DE LAÏCITÉ.**

S'agissant de la gouvernance dans la gestion des ressources humaines, la candidate au poste de rectrice, Audrey Leuba, avait souligné que « la transparence doit être appliquée dans toutes les procédures, surtout au niveau du Rectorat qui doit aussi collaborer avec les autres organes » et a plaidé « en faveur de plus d'échanges entre les différents organes ».

- Dans cette perspective de transparence, de quelle manière le Rectorat organise-t-il la consultation des différents organes de l'UNIGE à propos de ce potentiel changement de pratique en matière de laïcité ?
- Quelle personne, commission ou organe ont déjà été consultés, lesquels le seront à l'avenir, et selon quelle temporalité ?
- Les doyen·ne·s ont-ils été consultés ? Le cas échéant, selon quelles modalités et dans quels délais ?
- Les commissions de l'égalité, tant au niveau facultaire qu'à celui de l'UNIGE, ont-elles été sollicitées ?
- Enfin, à quel moment l'Assemblée de l'Université aura-t-elle accès à l'avis de droit mandaté par le Rectorat ? De quel délai disposera-t-elle pour se préparer dans l'hypothèse où elle serait appelée à se prononcer sur la question ?